

## Déclaration sur la situation en RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Québec | 1-4 février 2017

**Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec du 1<sup>er</sup> au 4 février 2017 :**

- RAPPELANT** la *Résolution sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, et qui prononçait la levée de la suspension de la section centrafricaine et sa mise sous observation pour une durée de deux ans ;
- RÉAFFIRME** son inquiétude face à la situation en République centrafricaine, qui demeure encore fragile en raison de la persistance des violences contre les populations civiles, en recrudescence depuis quelques mois ;
- CONDAMNE** la multiplication des affrontements entre les groupes armés qui, au cours des derniers mois, ont fait de nombreuses victimes civiles, notamment dans la région de Kaga-Bandoro, mais aussi dans la capitale ;
- DÉPLORE** les quelque 1 300 cas de violations et d'abus des droits de l'Homme documentés par la MINUSCA entre août et décembre 2016 ;
- RÉITÈRE** son plein soutien à la population centrafricaine au sortir d'une des crises les plus graves de son histoire qui a entraîné, et entraîne toujours, des violences persistantes sur son territoire ;
- PREND ACTE** du retrait de la force militaire française Sangaris d'une part et du prolongement, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, du mandat de la MINUSCA jusqu'en novembre 2017 d'autre part ;
- CONDAMNE** fermement tout viols et abus sexuels commis par des soldats des forces internationales en République centrafricaine et confirmés par une enquête de l'ONU ;
- EXIGE** des forces internationales présentes dans le pays qu'elles exercent leurs fonctions dans le respect des dispositions du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ;
- SALUE** l'adhésion du gouvernement centrafricain, le 11 octobre 2016, à plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, notamment la Convention contre la torture et

autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

**SE RÉJOUIT** que la conférence des bailleurs de fonds tenue à Bruxelles le 17 novembre 2016 ait permis à la communauté internationale de se mobiliser en faveur de la République centrafricaine, en promettant notamment 2,2 milliards de dollars de financement pour la reconstruction et la consolidation de la paix ;

**SALUE** l'adoption par les députés centrafricains le 28 décembre 2016 du premier budget du pays depuis la fin de la transition ;

**DEMANDE** aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts et leur engagement envers la société civile et ses institutions, notamment en travaillant à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 ;

**APPELLE** à une reconstitution officielle et effective de la section centrafricaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin que la voix des parlementaires centrafricains soit entendue au sein de notre Assemblée ;

**RÉITÈRE** la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à mettre en œuvre des actions de coopération pour soutenir et accompagner le Parlement centrafricain dans le renforcement de ses capacités institutionnelles.